

Se nourrir – Objectif 3.1

INCITER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE PÊCHE À FAIBLE ÉMISSION

Impact gaz à effet de serre :



L'importance de cet ensemble de mesures sur la pêche ne se mesure pas en réductions directes d'émissions de gaz à effet de serre, mais en tenant compte du fait que la dégradation de l'écosystème marin pourrait à l'inverse endommager son rôle dans le stockage du CO₂, et donc réduire à néant les efforts effectués par ailleurs dans les secteurs économiques émetteurs. Pour les citoyens, la protection des écosystèmes est indissociable de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et c'est scientifiquement cohérent.

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 154
Nombre de votants : 149
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de suffrages exprimés : 146
OUI : 99 %
NON : 1 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 2 %

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Les océans et les écosystèmes qu'ils abritent, sont des milieux naturels en danger. L'activité de ces écosystèmes contribue à capter du carbone et la chaleur excédentaire du système climatique. Les activités humaines comme la pêche, attentent à la survie de ces écosystèmes. En outre, ces activités contribuent à une émission de gaz à effet de serre à hauteur de 4% des émissions de l'élevage et de l'agriculture.

Pour préserver la capacité de stockage de carbone des océans, préserver les milieux naturels et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, nous demandons au Gouvernement français de défendre les positions suivantes auprès de l'Union européenne et des Organisations internationales :

PROPOSITION SN3.1.1 : Améliorer la connaissance des stocks/déplacements de poissons pour mieux définir les quotas et éliminer la surpêche

PROPOSITION SN3.1.2 : Poursuivre les efforts de limitation de la pêche dans les zones et pour les stocks fragiles, et affermir les contrôles sur l'interdiction de la pêche en eau profonde

PROPOSITION SN3.1.3 : Développer les fermes aquacoles raisonnées et respectueuses de l'environnement, afin d'éviter de pêcher les poissons dans leur milieu naturel

PROPOSITION SN3.1.4 : Protéger la capacité des océans à stocker du carbone, notamment en protégeant les baleines et les espèces marines

TL **PROPOSITION SN3.1.5** : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche et au transport maritime en poursuivant la modernisation de la flotte de bateaux vers des systèmes de propulsion vert

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2040, une évolution de la réglementation des pêches soit réalisée pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de la capacité de stockage en CO₂ des océans.

Les océans et leur écosystème ont permis d'absorber 90 % de la chaleur excédentaire du système climatique¹.

Chaque année les océans permettent de capter 33 % du CO₂ émis dans l'atmosphère par les activités humaines².

Notre ambition est de préserver les océans et les ressources halieutiques (faune et flore) ainsi que de lutter contre l'acidification des océans. Les écosystèmes marins sont aujourd'hui vulnérables et de nombreux animaux aquatiques sont en voie de disparition.

Par ailleurs, les activités liées à la pêche représentent 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre de l'élevage et de l'agriculture. Nous entendons renforcer les efforts entamés par le secteur de la pêche, du transport maritime et des activités portuaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Agir pour la protection des océans, c'est donc agir pour la protection des milieux naturels en s'attaquant à l'une des principales perturbations de nos écosystèmes.

À l'issue d'échanges avec différents acteurs et experts, et au regard de nos expériences individuelles et collectives, nous considérons en tant que citoyens qu'il faudrait prendre les décisions en faveur de la préservation de la biodiversité des océans, notamment :

- Favoriser le développement de la pêche durable ;
- Préserver la capacité des océans à stocker du carbone ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche.

PROPOSITION SN3.1.1 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES STOCKS/DÉPLACEMENTS DE POISSONS POUR MIEUX DÉFINIR LES QUOTAS ET ÉLIMINER LA SURPÊCHE

Afin de développer la pêche durable, nous demandons au gouvernement français de porter auprès de l'Union européenne la recommandation suivante : améliorer la connaissance des stocks de poissons et de leur déplacement compte tenu du réchauffement et, pour la détermination des totaux admissibles de captures (TAC), rendre effectif l'objectif fixé dans le cadre de la politique commune des pêches que tous les stocks de poissons soient pêchés au rendement maximal durable (RMD) afin d'éliminer la surpêche.

PROPOSITION SN3.1.2 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LIMITATION DE LA PÊCHE DANS LES ZONES ET POUR LES STOCKS FRAGILES, ET AFFERMIR LES CONTRÔLES SUR L'INTERDICTION DE LA PÊCHE EN EAU PROFONDE

Afin de développer la pêche durable, nous demandons au gouvernement français de porter auprès de l'Union européenne la recommandation suivante : poursuivre et amplifier les actions de limitation de la pêche tant dans les zones que pour les stocks pour lesquels le RMD (Rendement Maximal Durable) n'est pas respecté et dresser un bilan de l'application et des effets du règlement de l'Union européenne 2016/2336 relatif à la pêche des stocks d'eau profonde et s'assurer du respect de l'interdiction de la pêche en eau profonde (au-delà de 800 mètres).

1. Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate (SROCC), Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)
2. Ashton, I. G., Shutler, J. D., Land, P. E., Woolf, D. K., & Quartly, G. D. (2016). A sensitivity analysis of the impact of rain on regional and global sea-air fluxes of CO₂. PLoS ONE, 11(9), e0161105.

PROPOSITION SN3.1.3 : DÉVELOPPER LES FERMES AQUACOLES RAISONNÉES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT, AFIN D'ÉVITER DE PÊCHER LES POISSONS DANS LEUR MILIEU NATUREL

→ Afin de développer la pêche durable, nous souhaitons modifier nos voies d'accès à la ressource halieutique, notamment en développant les fermes aquacoles raisonnées, respectueuses de l'environnement et de la santé. Pour cela il convient de :

→ Développer les exploitations en concession maritime qui soit intégrées (exemple : Symbiomer) ou qui soit en élevage fixe avec récupération des eaux pour l'agriculture. Il convient de s'appuyer sur les recherches en cours par le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES) ;

→ Réduire l'utilisation d'antibiotique dans l'aquaculture.

PROPOSITION SN3.1.4 : PROTÉGER LA CAPACITÉ DES OCÉANS À STOCKER DU CARBONE, NOTAMMENT EN PROTÉGEANT LES BALEINES ET LES ESPÈCES MARITIMES

Afin de préserver la capacité des océans à stocker du carbone, nous demandons au Gouvernement français de porter la recommandation suivante auprès des organisations internationales compétentes : permettre à l'océan de poursuivre son activité de puit de carbone et ce notamment au travers le rôle de la baleine et des espèces marines.

Pour faire face aux défis du réchauffement climatique il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine. Néanmoins, il faut également veiller à la préservation des solutions permettant de stocker du carbone. L'activité des baleines permet ce stockage du carbone. Lorsqu'un cétacé meurt, il piège environ 33 tonnes de CO₂.

Dévier les routes/couloirs de circulation des navires afin qu'il n'y ait plus de collisions avec les baleines et les animaux marins.

DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DUES À LA PÊCHE

Nous demandons au Gouvernement français de porter auprès de l'Union européenne, les recommandations suivantes :

TL PROPOSITION SN3.1.5 : DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DUES À LA PÊCHE, AU TRANSPORT MARITIME ET AUX ACTIVITÉS PORTUAIRES, EN POURSUIVANT LA MODERNISATION DE LA FLOTTE DE BATEAUX VERS DES SYSTÈMES DE PROPULSION VERT

Afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche, nous demandons au Gouvernement français de porter auprès de l'Union européenne les recommandations suivantes :

→ Accélérer la décarbonation des navires tant dans les secteurs de la pêche professionnelle, de la pêche de loisir, du transport de marchandises et de personnes, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la circulation des bateaux. En ce sens il convient de poursuivre la modernisation de la flotte, les efforts de recherche pour développer de nouvelles technologies et la réduction de la vitesse des navires. Nous recommandons de passer des bateaux thermiques à des bateaux propulsés par des énergies vertes pour l'ensemble de ces secteurs ;

→ Prévoir une aide au renouvellement des navires pour les marins-pêcheurs ;

→ Trouver un équilibre entre les petits pêcheurs et les gros bateaux de pêche en fonction des zones de pêche, et adapter le matériel.